

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10	L'an deux mille onze Le 30 Mars 2011 à vingt heures quarante cinq minutes <u>Date de la convocation</u> : le vingt quatre Mars deux mille onze
<u>Présents</u> : Josiane CHARRIERE, Vincent TISSOT, Chantal BAILLARD, Laurent FERAT, Rodolphe ADAM, Maryline DURET, Christine DUBOIS, William BURNET, Sasha JONES, Jean-François BLANDIN.	
<u>Absents</u> : Yannick ANGLADE, Frédéric MEGARD, Erwan BELLARD, Valérie HORCKMANS (sans procuration)	

En présence de Madame CHAMEL, Trésorière

1. Approbation du Compte Administratif 2010
2. Approbation du Compte Administratif Assainissement non collectif 2010
- 3/4. Approbation du COMPTE de GESTION du budget d'assainissement non collectif et Compte Administratif 2010 dressés par Madame CHAMEL, Receveur
5. Budget Compte Administratif – affectation des résultats 2010
6. Budget Assainissement non collectif – Affectation des résultats 2010
7. Approbation du Budget primitif 2011
8. Approbation du Budget Assainissement non collectif 2011
9. Vote des quatre taxes (mis en instance)
10. Admission en non-valeur de créances
11. Indemnités de gardiennage église communale année 2011
12. Restitution Dépôt et Cautionnement location immeuble de rapport
13. Droit de préemption urbain
14. ONF Vente de Bois Façonné

1. Approbation du Compte Administratif Budget Principal 2010

Délibération n° 2011.20

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur TISSOT Vincent**, délibérant sur le **Compte Administratif du Budget Général pour l'exercice 2010**, dressé par Madame Josiane CHARRIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-			- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	1 112 925,13 €	1 738 385,55 €	666 425,12 €	853 546,58 €	1 779 350,25 €	2 591 932,13 €
Totaux :	1 112 925,13 €	1 738 385,55 €	666 425,12 €	853 546,58 €	1 779 350,25 €	2 591 932,13 €
Résultat reportés	X	625 460,42 €		187 121,46 €	- €	812 581,88 €
Restes à réaliser	X	-	- €	-	- €	-
Totaux cumulés :	-	625 460,42 €	- €	187 121,46 €	- €	812 581,88 €
Résultats définitifs	-	625 460,42 €	- €	187 121,46 €	- €	812 581,88 €

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. Vincent TISSOT, Chantal BAILLARD, Laurent FERAT, Rodolphe ADAM, Maryline DURET, Christine DUBOIS, William BURNET, Sasha JONES, Jean-François BLANDIN.

9 VOIX POUR

2. Approbation du Compte Administratif Assainissement non collectif 2010 Délibération n°2011.21

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur TISSOT Vincent**, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2010**, dressé par Madame Josiane CHARRIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-		-	- €
Opérations de l'exercice	1 421,05 €	22 109,64 €	1 421,05 €	22 109,64 €
Totaux :	1 421,05 €	22 109,64 €	1 421,05 €	22 109,64 €
Résultat reportés	X	20 688,59 €	- €	20 688,59 €
Restes à réaliser	X	-	- €	-
Totaux cumulés :	-	20 688,59 €	- €	20 688,59 €
Résultats définitifs	-	20 688,59 €	- €	20 688,59 €

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. Vincent TISSOT, Chantal BAILLARD, Laurent FERAT, Rodolphe ADAM, Maryline DURET, Christine DUBOIS, William BURNET, Sasha JONES, Jean-François BLANDIN.

9 VOIX POUR

Remarques : Madame CHAMEL a souhaité apporter quelques analyses sur le budget 2010, très confortable suite à la vente du bâtiment « Charlyrobot ». Le fond de roulement s'élève à 812 500 €, ce qui donne beaucoup de possibilités pour nos futurs investissements. Taux d'endettement de la commune : 331 € pour 1320 € du strat départemental – fragilité de la commune : 5 mois contre 10.5 en moyenne départementale – capacité d'autofinancement : 232 100 €.

3 et 4. Approbation des comptes de gestion du Budget principal et de l'assainissement individuel dressé par Madame CHAMEL, Receveur Délibération n° 2011.14 et 2011.16

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que les Comptes de Gestion, dressés pour l'exercice 2010, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

10 VOIX POUR

5. Budget Principal 2011 - Affectation des résultats 2010
Délibération n°2011.10

Vu les résultats 2010 de la Commune de CERNEX faisant apparaître un excédent de Fonctionnement de 625 460.42 €.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

✓**DECIDE à l'unanimité**, d'affecter cet excédent
au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 625 460.42 €

10 VOIX POUR

6. Budget Assainissement non collectif – Affectation des résultats 2010
Délibération n°2011.09

Vu les résultats 2010 de la Commune de CERNEX faisant apparaître un excédent de Fonctionnement de 20 688.59 €,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'affecter cet excédent
au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" de 20 688.59 €

10 VOIX POUR

7. Approbation du Budget Général primitif 2011
Délibération n°2011.13

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité, **le Budget Primitif 2011** tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	<i>1 249 068.57 €</i>	<i>930 485.49 €</i>
Recettes <i>(dont excédents antérieurs reportés)</i>	<i>1 249 068.57 €</i>	<i>930 485.49 €</i>

10 VOIX POUR

8. Approbation du Budget Assainissement non collectif 2011 Délibération n° 2011.11

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget assainissement 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le **Budget Assainissement** 2011 tel que suit :

Dépenses	29 688.59 €
Recettes <i>(dont excédents antérieurs reportés)</i>	29 688.59 €

10 VOIX POUR

Précisions : courant 2011, le Cabinet Nicot proposera à 46 administrés dont la fosse septique est défectueuse ou inexistante, d'en faire la réhabilitation ou l'installation par le biais de la Commune. Chaque propriétaire recevra une subvention de 2600 € (2400 € de l'Agence de l'Eau et 200 € du Conseil Général). Cette démarche se poursuivra pour environ 100 propriétaires sur les prochaines années.

9. Vote des quatre taxes

Délibération n° 2011.06

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2011, applicable aux quatre taxes directes locales.

Il propose, pour l'année 2011, en intégrant les nouvelles dispositions des taux :

- Taxe d'Habitation : 6.77 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 4,72 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 24.14 %
- Taxe CFE (cotisation foncière des entreprises)_: 8.42 % (anc. TP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ADOPTE les taux tels que proposés ci-dessus.

8 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS

Remarque : La nouvelle réglementation des 4 taxes a modifié la répartition.

Ainsi, le Département ne percevra plus sa quote-part sur la taxe d'habitation, la taxe foncière non bâti et CFE, elle sera répartie sur les Communes et les Régions. Pour le contribuable, cela sera transparent et n'impactera pas son imposition. Le taux d'imposition de la Commune sera toujours de 4.72 %, comme 2010.

10. Admission en non-valeur de créances

Délibération n° 2011.07

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'une créance ancienne non recouvrée datant de 2008 apparaissant encore à ce jour sur l'état des restes à recouvrer communal du budget d'assainissement non collectif.

Cette créance concerne des redevances d'assainissement et s'élève pour un montant global à 60.00 €. Suite à une liquidation judiciaire du tiers concerné et après recherche auprès du Percepteur de Cruseilles, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir passer ce titre en non-valeur afin de mettre à jour la comptabilité.

Le Conseil municipal décide d'admettre le titre n°1 et n°2 de 2008 en non-valeur, pertes sur créances au budget 2011.

10 VOIX POUR

11. Indemnités de gardiennage église communale année 2011

Délibération n° 2011.18

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la circulaire n° 2010-23 du 29/3/2010, fixe l'indemnité de gardiennage des églises communales aux montants maximums revalorisés pour 2011 comme suit :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la collectivité où se trouve l'édifice du culte
- 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer la somme de 260 € versée à Madame Clotilde SAXOD.

9 VOIX POUR, 1 ABSTENTION

12. Restitution Dépôt et Cautionnement location immeuble de rapport

Délibération n° 2011.19

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite au départ d'un locataire au 15 Mars 2011, l'état des lieux a été effectué. La caution versée de 500 € peut être restituée dans sa totalité, aucun dégât n'ayant été constaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à restituer la totalité de la caution, soit 500 €.

10 VOIX POUR

13. Droit de préemption urbain

Délibération n° 2011.17

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la volonté de la Municipalité de maîtriser l'avenir du développement économique, besoins en logements, équipements et services publics, qualité du cadre de vie.

Pour cela, il convient de la nécessité d'être informé des projets d'aménagement et de contrôler les transactions foncières.

Vu le PLU publié le 29 mars 2007

Vu les articles L 211.1 à L 211.7, R 211.1 à R 211.8, R 213.1 à R 213.30 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conforter le Droit de Prémption Urbain élaboré lors du POS et de le rapporter au PLU sur toutes les zones UA –UB – UE – UC, 1AU et 2AU et Autorise Madame le Maire à faire le nécessaire dans le cadre des DIA.

10 VOIX POUR

14. ONF Vente de Bois Façonné Délibération n°2011.23

Suite à la délibération du Conseil Municipal approuvant la destination en bois façonné à la mesure de coupe(s) issues(s) de la parcelle 02 de la forêt communale de CERNEX, Madame le Maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre du dispositif de la vente groupée, avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et donne DELEGATION à Madame le Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention d'exploitation groupée.

10 VOIX POUR

Fin de la séance 21 h 55

Questions diverses